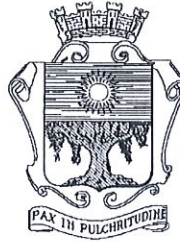


AR Prefecture

006-210600110-20231003-031023\_\_11-DE  
Reçu le 09/10/2023



DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT  
DE  
NICE

**VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER**  
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 11 : FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION – ASSOCIATION « UNE YOLE DE VILLEFRANCHE SUR MER » - 1<sup>ère</sup> EDITION DES « VOILES MARALPINES » DU 28 AOÛT AU 2 SEPTEMBRE 2023

Séance Publique Ordinaire du 3 OCTOBRE 2023  
A 19 heures dans la salle du Conseil  
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie BAS, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guerino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Gérald MARIN, Mme Marie-Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Bernard CHARTON,

PROCURATIONS : Mme Martine OLLIVIER à M. Guy PUJALTE, Mme Sylvie REVERDY à Mme Françoise SANCHINI, M. Jean-Elie PUCCI à Mme Alexandra CANAL, M. Théo PANIZZI à M. Grégory PETITJEAN,

ABSENTE : Mme REID Sophie.

QUORUM : 14

PRESENTS : 22

VOTANTS : 26

Secrétaire : Monsieur Patryk OCHOCINSKI

Date de convocation de séance : 26 septembre 2023

**AR Prefecture**

006-210600110-20231003-031023\_\_11-DE  
Reçu le 09/10/2023



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER  
CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2023

XI – FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION – ASSOCIATION « UNE YOILE DE VILLEFRANCHE SUR MER » - 1<sup>ère</sup> EDITION DES « VOILES MARALPINES » DU 28 AOÛT AU 2 SEPTEMBRE 2023

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, s'exprime ainsi :

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le budget primitif exercice 2023,  
Vu l'avis de la Commission des finances du 02 octobre 2023,

Considérant que la commune a été sollicitée par l'association « Une yole de Villefranche-sur-Mer », représentée par son président Monsieur Joël LURIENNE, ayant son siège au 18 quai de la Corderie à Villefranche-sur-Mer – 06230 - afin de les accompagner financièrement pour la manifestation « Les Voiles Maralpines », qui a eu lieu, en partenariat avec le Département des Alpes-Maritimes, du 28 août au 02 septembre 2023.

Considérant qu'une des régates/escales a eu lieu sur la commune de Beaulieu-sur-Mer.

Considérant que cette 1<sup>ère</sup> Edition 2023, fête du patrimoine maritime méditerranéen, s'inscrit dans la volonté de promouvoir les activités et les métiers de la mer.

Considérant qu'il est proposé d'accorder une subvention d'un montant de 2 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

- DECIDE le versement d'une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association « Une yole de Villefranche-sur-Mer », représentée par son président Monsieur Joël LURIENNE, ayant son siège au 18 quai de la Corderie à Villefranche-sur-Mer – 06230 – dans le cadre de la manifestation « Les Voiles Maralpines », qui s'est déroulée, en partenariat avec le Département des Alpes-Maritimes, du 28 août au 02 septembre 2023 sur les communes de Villefranche-sur-Mer, Saint-Jean-Cap-Ferrat, Beaulieu-sur-Mer, Eze et Cap d'Ail,
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65 du budget primitif 2023,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Roger ROUX